

REPPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
-----

PROJET "DES PETITS PROJETS RURAUX"  
-----

COMpte RENDU REUNION  
DU COMITE DE PILOTAGE DU PPPR  
DU 02 JUILLET 1993

Le Vendredi 02 Juillet 1993, s'est tenue dans le bureau du directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, la 6eme réunion du comité de pilotage du PPPR.

Etaient présents :

- |                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| - Mme Thérèse Ndiaye,            | DDCF/MEFP                 |
| - Mr. Mamadou Moustapha Mbengue, | Directeur Cabinet MA      |
| - Mr. Ousmane Kâ,                | Conseiller Technique MFEF |
| - Mr. Abdou Malick Sow,          | Directeur CERP/MINT       |
| - Mr. Ababacar Kane,             | Directeur PPPR            |

Monsieur Gassama, Conseiller Agricole de Monsieur le Premier Ministre a téléphoné pour s'excuser.

Etaient absents, le représentant de l'AGETIP et Monsieur Alioune Badara Sy de la DGBAD.

A l'ordre du jour, les points ci-après devaient être abordés:

- 1) - Approbation définitive de la liste des agents retenus au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP),
- 2) - Examen des termes de référence de la future structure autonome de gestion du projet,

3) - Discussion des termes de référence sur la révision de la convention CNCAS/PPPR,

4) - Approbation de l'offre technique et financière du cabinet Price Waterhouse pour l'audit global du PPPR.

En prenant la parole, le directeur de cabinet a tout d'abord interpellé Madame Ndiaye, représentant le Ministère des Finances pour savoir si les dispositions nécessaires sont prises pour diligenter le paiement de la première échéance de remboursement des 109 millions qui constitue aujourd'hui, la priorité du plan d'action du PPPR pour lever la suspension des décaissements.

Madame Ndiaye a assuré que les services techniques du trésor sont en train de tout faire pour que le remboursement se fasse ces jours-ci, et que tous les services du Ministère des Finances ont été sensibilisés pour le déblocage rapide de la situation.

Après les précisions apportées par Madame Ndiaye ; Monsieur le Directeur de Cabinet a abordé le premier point de l'ordre du jour, en rappelant les décisions prises lors de la précédente réunion du comité de pilotage et qui consistaient à :

- a) - l'adoption définitive de l'organigramme proposé par le directeur du projet, et dans lequel la structure de l'UGP passait de cinq départements techniques à deux unités de coordination ;
- b) - ramener les effectifs de l'UGP à 18 agents au maximum ;
- c) - mandater le directeur du projet pour faire au comité, une proposition de dotation des effectifs, avec possibilité de recourir à l'appui du cabinet Price pour procéder à la sélection des agents qui seraient en compétition sur les mêmes postes.

Dans la même lancée, le Directeur de Cabinet a indiqué les critères qui ont prévalu dans le choix des effectifs ; critères sur lesquels le directeur du projet devaient s'appesantir à son tour.

Ces critères peuvent se résumer comme suit :

- 1°) - Suppression définitive du poste comme le suggère le bailleur de fonds, compte tenu des nouvelles orientations que ce dernier entend donner au développement futur du projet ;
- 2°) - Ancienneté de l'agent dans le poste occupé ;
- 3°) - Antécédent professionnel et sérieux dans le travail ;
- 4°) - Niveau de compétence confirmé dans l'exercice de la fonction ;
- 5°) - Equité et dimension sociale de l'ajustement des effectifs à la nouvelle structuration de l'UGP.

C'est en ayant à l'esprit ces critères de sélection, que le choix des agents s'est fait.

Il s'est trouvé finalement qu'il n'y avait pas de compétition sur les postes de cadres, et que seuls les postes de secrétaires et de chauffeurs pouvaient présenter une compétition ; et dans ce cas les critères d'ancienneté, de compétence et de sérieux ont prévalu dans le choix.

En définitive, le directeur du projet a indiqué que la déflation allait toucher :

- 1 cadre supérieur (directeur adjoint)
- 2 fonctionnaires remis à leur corps d'origine
- 4 cadres intermédiaires
- 2 secrétaires
- 5 agents de service

Soit au total 14 agents déflatés, pour un coût global de 15 287 182 FCFA.

Cependant, le directeur de cabinet devait rappeler, qu'à ce coût, il fallait rajouter les droits de licenciement des réductions d'effectifs des mois de Mars et d'Avril 1993 ; ce qui ramène le coût global des réductions d'effectifs à 21.295.692 F.CFA.

A la suite de ces explications, les membres du comité ont approuvé à l'unanimité, les propositions du directeur du projet. Ils ont également donné mandat à celui-ci, sous l'autorité du président du comité de pilotage, pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour appliquer avec célérité les décisions retenues.

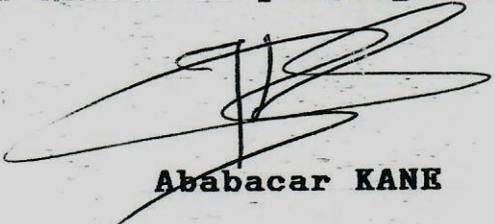
Quant aux autres points de l'ordre du jour, ils n'ont pas fait l'objet de discussions; ils ont été renvoyés au sous groupe du comité de pilotage qui n'avait pas pu se réunir pour les examiner.

Ce sous groupe composé de :

- Agetip (Mr. Gaye)
- Ministère des Finances (Mme Ndiaye)
- Ministère Agriculture (Sidy Gueye)
- PPPR (Mr. Kane)

devra se pencher sur les termes de référence des différentes études à mener, et apporter aux membres du comité une opinion précise sur les objectifs poursuivis. Il devra également donner un avis circonstancié sur l'offre technique et financière du cabinet Price Waterhouse lors de la réunion du comité fixée au Vendredi 09 Juillet 1993 à 11 heures.

**Le Secrétaire Permanent  
du Comité de pilotage du PPPR**



**Ababacar KANE**

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
-----  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
-----  
PROJET "DES PETITS PROJETS RURAUX"  
-----

COMPTE RENDU DE REUNION  
DU COMITE DE PILOTAGE  
DU 24 JUIN 1993

La cinquième réunion du comité de pilotage du Projet des Petits Projets ruraux s'est tenue le Jeudi 24 Juin 1993 dans le bureau du Directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture.

Etaient présents :

- |                                 |                            |
|---------------------------------|----------------------------|
| - Mme Thérèse Ndiaye            | DDCF                       |
| - Mr. Mamadou Moustapha Mbengue | Dircteur de Cabinet MA     |
| - Mr. Abdou Malick Sow          | Directeur CERP MINT        |
| - Mr. Ousmane Kâ                | Conseiller Technique MFEF  |
| - Mr. Ibnou Gaye                | Agetip                     |
| - Mr. Alioune Badara Sy         | Conseiller Technique DGBAD |
| - Mr. Sidy Gueye                | Conseiller Tecnique MA     |
| - Mr. Ababacar Kane             | Directeur PPPR             |

La réunion a porté sur les points de l'ordre du jour ci-après:

- 1°) - L'Approbation de l'organigramme proposé par la Direction du Projet ;
- 2°) - Réduction des effectifs sur la base des propositions de l'IDA et du Sous groupe du Comité de Pilotage chargé de cette question ;

- 3°) - Discussion sur les termes de référence portant sur la future structure autonome de gestion du Projet ; et
- 4°) - Discussion des termes de référence sur la révision de la convention CNCAS et PPPR.

En prenant la parole, le directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture a salué les membres du comité de pilotage au nom du nouveau Ministre d'Etat ; et s'est réjoui de se retrouver au moment où il prend en charge la direction du comité de pilotage, en présence de cadres de haut niveau, bien connus pour la plupart.

Monsieur le directeur de cabinet a rappelé l'intérêt du Ministre d'Etat d'oeuvrer dans la même direction que son prédécesseur pour satisfaire tous les engagements pris par le gouvernement du Sénégal et d'un commun accord avec la Banque Mondiale pour rattraper le PPPR.

Pour le directeur de cabinet, les directives du Ministre d'Etat sont claires ; il s'agit d'appliquer strictement les engagements pris par le gouvernement. L'application de ces directives doit s'effectuer avec célérité tout en respectant scrupuleusement les échéances du plan d'action.

Dans ces circonstances, il demande aux membres du comité de pilotage d'oeuvrer avec rigueur, pertinence et équité. Il s'agira pour le comité de pilotage d'appuyer la direction du projet dans ses efforts de réstructuration, de formuler les propositions de réorientation et d'agir vite et bien.

Après cette introduction, le directeur de cabinet a donné la parole au directeur du projet qui a articulé son intervention autour :

- 1°) - du plan d'action signé avec la Banque Mondiale ;
- 2°) - du nouvel organigramme proposé par la direction du projet à la lumière des recommandations de la Banque.

Sur le premier point, le directeur du projet a expliqué les attentes de la Banque par rapport à chaque mesure du plan d'action et rappelé le niveau d'exécution, en précisant la responsabilité de chaque acteur impliqué.

Il est apparu que sur cinq mesures d'annulation du crédit, quatre ont été satisfaites et la cinquième fait déjà l'objet de discussions poussées avec l'AGETIP.

Par rapport aux mesures suspensives les termes de référence relatifs aux études sur le crédit, la structure de droit privé qui aura à gérer le PPPR ultérieurement, et enfin à l'audit global ont été élaborés et l'avis de non objection de la Banque est obtenu notamment pour l'audit dont le démarrage est imminent. Le point le plus important et urgent sur lequel, tous les membres du comité de pilotage sont d'accord ; c'est le respect de l'échéance de remboursement de la première tranche des 109 millions.

Le comité de pilotage a demandé alors aux deux représentants des finances de suivre avec la plus grande attention cette affaire afin de diligenter son exécution.

En ce qui concerne l'organigramme, le directeur du projet a expliqué les principes qui sous-tendent la réorganisation de la structure et qui peuvent se résumer ainsi :

- réduction des effectifs ;
- transfert de certaines activités vers des compétences extérieures ;
- fusion et concentration des départements ;
- élévation du niveau de compétences et d'expertise ;
- dimension sociale de l'ajustement ;
- antécédent professionnel et sérieux dans le travail.

Ce sera sur la base de ces critères, partagés par tous les membres du comité, que mandat a été donné au directeur du projet de faire une proposition de dotation des effectifs pour une structure légère de 18 postes répartis entre la direction du projet, l'Unité administrative et financière ; et enfin l'Unité technique et du développement. Cette proposition serait discutée à la prochaine réunion du comité du 02 juillet 1993. De plus, le comité a demandé au directeur du projet de se rapprocher de l'Agence Judiciaire de l'Etat pour une meilleure prise en compte des droits des agents ; et en même temps d'évaluer le coût financier de la déflation, tout en intégrant les droits des agents déflatés aux mois de Mars et Avril, qui n'ont pas encore perçu leurs droits.

Les autres membres du comité ont exprimé tous le souci de mener ce travail de déflation dans les meilleures conditions, en essayant de respecter au maximum les droits et intérêts des agents contractuels et fonctionnaires ; et d'envisager ultérieurement leur réinsertion dans d'autres projets du Ministère ou activités de service que le PPPR pourra initier.

Sur ces interventions, le directeur de cabinet a fait une synthèse des discussions, en rappelant l'urgence liée à la réstructuration du projet ; et indiquant que la discussion sur les termes de référence sur la future structure du projet et sur la convention CNCAS/PPPR, se ferait à la prochaine réunion du comité fixée au Vendredi 02 Juillet 1993. La séance fut levé à 17 heures.

**Secrétaire Permanent  
du Comité de Pilotage du PPPR**

**Ababacar KANE**



9591

PROJET D'APPUI AUX ONGs  
PVO/NGO SUPPORT PROJECT  
USAID PROJECT N° 685-0284  
Amitie III - Villa n° 4332  
DAKAR - Senegal

B.P. 10668 Dakar-Liberte Tel. 77.33.45/25.61.25

MEMORANDUM

FROM : Mary Ann ZIMMERMAN *MZ*  
TO : Membres CNP et personnes déléguées  
DATE : 08 Janvier 1993  
OBJET : Transmission compte rendu visite de terrain  
N/REF. : USU/SN/23/93/ALN

Je vous transmets ci-joint, le compte rendu de la visite sur le terrain des 14 - 15 et 21 - 22 Décembre 1992 des membres du Comité National du Projet d'Appui aux ONG, pour les quatres ONG (CARITAS/Kaolack, CRS, NCNW, ARAF) bénéficiaires de la subvention.

Je veillerai à vous communiquer à temps opportun la période à laquelle les visites de terrain pour les ONG restantes pourra s'effectuer.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agrèer, Messieurs et Madame les membres du Comité, l'expression de ma parfaite considération.

20

# PROJET D'APPUI AUX O.N.G.

PVO/NGO SUPPORT PROJECT  
U.S.A.I.D. PROJECT No. 685-0284  
Amitié III - Villa No. 4332  
DAKAR - Sénégal

B.P. 10668 Dakar-Liberté

FAX No. 221 25 91 49

Tel : (221) 24-03-45/25-67-26

---

## COMPTE RENDU DES VISITES DE TERRAIN DES MEMBRES DU CNP LES 14 - 15 ET 21 - 22 DECEMBRE 1992

---

### ETAIENT PRESENTS

Ousmane KA	MFEF
Amadou BA	MEF
Amadou Talla GUEYE	CONGAD
Mamadou Idrissa DIALLO	CONGAD
Lisa FRANCHETT	USAID
Mary Ann ZIMMERMAN	PA
Thierno Birahim FALL	PA
Amina Ly NIANE	PA

A la réunion d'approbation des subventions macro, les membres du CNP avait souhaité faire des visites de terrain auprès des ONG dont la demande de financement a été approuvée avant la signature du protocole.

C'est pour cette raison que deux missions ont été programmées :

- Les 14 et 15 Décembre 1992 pour les ONG CARITAS/KAOLACK et CRS;
- Les 21 et 22 Décembre 1992 pour les ONG ARAF et NCNW.

Ces missions avaient deux principaux objectifs :

- elle permettait de prendre contact avec les autorités administratives ;
- et aussi prendre connaissance des réalisations des organisations retenues.

Ces visites se sont passées approximativement de la même manière.

- visite de courtoisie ou séance de travail avec le gouverneur et l'adjoint au développement ;
- visite de courtoisie aux préfets ;
- séance de travail avec les sous-préfets ;
- visite auprès des populations bénéficiaires ;
- synthèse avec l'ONG concernée.

à la mission l'intérêt attendu, ce qui a amené le Président du CNP à prendre la décision d'arrêter la séance.

Les visites de terrain ont démarré après les séances de travail avec le sous-préfet pour discuter avec les bénéficiaires. Dans l'ensemble, il s'agit de ceux avec lesquels l'étude d'impact avait été réalisé.

C'était l'occasion de discuter avec ces populations pour :

- mesurer leur implication dans la conception et l'exécution du projet ;
- vérifier la rentabilité des activités programmées ;
- vérifier sur le terrain, les méthodes de recueil d'information, mais surtout mesurer la fiabilité des résultats obtenus ;
- se rendre compte du niveau d'exécution de certains points clefs pour le CNP, à savoir :
  - \* la responsabilisation de la femme pour laquelle un effort important a été constaté ;
  - \* les mécanismes d'autonomisation mise en place pour permettre aux bénéficiaires de poursuivre les activités au delà du financement ;
  - \* les expériences acquises et les activités antérieures ;
  - \* l'esprit d'entreprise pour certaines activités.

Ces échanges avec les populations ont confirmé l'intérêt qu'elles ont porté aux projets, leur implication et leur détermination pour la réussite desdits projets.

Des recommandations ont été formulées par le CNP, notamment dans la collaboration avec les services techniques de base afin de faciliter le suivi au delà du financement, l'implication et la responsabilisation des femmes, la formation en gestion et la poursuite de l'alphabétisation.

Cependant, le désengagement des ONG devra être abordé avec beaucoup de prudence et de réalisme.

Les réunions de synthèse avec l'ONG concernée ont permis d'approfondir certains points sombres contenus dans le dossier de projet et de discuter amplement des recommandations et préoccupations des membres du CNP.

Les leçons tirées des missions du CNP peuvent être résumées comme suit :

Une satisfaction des outils et méthodologies utilisés par le Projet d'Appui qui confirme leur pertinence.

Un maintien de la collaboration des ONG avec les autorités administratives. Il a été suggéré aux ONG de communiquer leur programme à temps aux autorités pour qu'ils puissent être intégré dans le programme global. L'intégration de la communication dans les projets afin d'aider à l'amélioration des conditions de travail.

Une plus forte implication des services techniques d'encadrement notamment les CER pour l'exécution et le suivi des Projets.

Une collaboration avec la presse pour informer les populations et les autorités.

Une concertation entre les ONG intervenant dans la même zone pour une meilleure coordination de leurs activités et un échange d'expérience.

Le CNP a suggéré au Projet d'Appui de convoquer une réunion pour apprécier l'organisation des visites et d'officialiser la signature du protocole pour les 4 ONG avec la présence du MFEF, du MEF et de l'USAID.

Des félicitations ont été adressées :

- à l'équipe de l'Unité d'Appui pour le sérieux du travail accompli et la pertinence des outils de travail utilisés durant les études de terrain ;
- aux membres du CNP pour l'esprit d'équipe qui a prévalu durant toutes les missions ;
- aux ONG pour le sérieux de leur travail, leur mobilisation et l'accueil réservé aux membres du CNP.

Ces visites auprès des autorités administratives avaient pour objectifs :

- d'informer ces autorités de l'accord de la subvention aux ONG et en même temps solliciter leur appui pour le suivi des actions ;
- de mesurer le degré d'implication et du bien fondé du projet pour les bénéficiaires ;
- de vérifier la pertinence des outils de recherche sur le terrain utilisés par le Projet d'Appui.

A chaque étape, le Président du CNP a insisté sur la nécessité d'une collaboration soutenue entre les ONG et les autorités administratives pour la réussite des projets de développement.

Ainsi, les autorités administratives locales ont dans l'ensemble apprécié positivement la démarche du Projet d'Appui qui les a toujours impliqués dans le processus.

Les ONG et les autorités administratives poursuivent le même but, il s'agit tout simplement de recentrer afin d'éviter la dispersion des efforts, voire des fonds disponibles.

L'implication des autorités permet aussi de coordonner et d'orienter les actions conformément aux besoins prioritaires des populations. Le fait d'impliquer les autorités administratives, leur permet non seulement d'être informées avant que les conflits ne naissent, mais aussi de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation des projets et l'atteinte des résultats attendus.

Les autorités administratives doivent être garantes de la réussite de l'opération. Très souvent il y a une inadéquation des investissements dans certains secteurs, cette coordination des actions de développement permet de cerner les priorités des populations.

Il a été proposé d'organiser des réunions d'évaluation au niveau des sous-préfets tous les 2 ou 3 mois afin de constater les réalisations, cerner les points faibles et identifier les correctifs à apporter.

Les gouverneurs, préfets et sous-préfets, malgré leurs occupations de la période ont porté beaucoup d'intérêt aux missions, et on peut citer l'exemple de Fatick où un véritable CRD a été tenu avec les services techniques régionaux.

Faudrait-il simplement souligner l'attitude du sous-préfet de Thiénaba qui n'a pas su faire une différence entre les actions de développement qui ne s'arrêtent pas et la préparation des élections qui est une action ponctuelle. De ce fait, il n'a pas pu réserver

**PRIMATURE**

Dakar, le

31 MARS 1993

2595

**SECRETARIAT  
GENERAL DU GOUVERNEMENT**

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

*Projet  
pour étude  
et aide  
à donner  
le 2/04/93  
S. U. F. P.  
(Très important)*

Madame le Ministre,

Veillez trouver ci-joint, pour étude bienveillante, les demandes de financement de projet, présentées par l'Association Nationale des Accidentés du Travail et Leurs Ayants droit du Sénégal.

Vous voudrez bien après étude faire part aux intéressés des possibilités qui s'offrent à eux.

Madame Ndioro NDIAYE  
Ministre de la Femme de  
l'Enfant et de la Famille

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE  
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE  
Arrivée le 02. 04. 93  
Départ le  
N° 1027



- DAKAR -

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT  
ET DE LA FAMILLE - B.C.T.  
06 AVR. 1993  
Arrivée le... n° 0707

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DU PROJET  
DES PETITS PROJETS RURAUX

DAKAR, le

7 JUL. 1993

N° 00537 M.A/ S.P.P.R.

*Le Directeur du Projet*

**OBJET : CONVOCATION DE REUNION.**

Monsieur le Conseiller Technique,

Une réunion du Comité de Pilotage se tiendra le vendredi 09 juillet 1993 à 11H dans le Bureau du Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture.

L'ordre du Jour étant :

- 1°) Discussion sur l'offre des propositions techniques et financières pour l'Audit global du cabinet Price Waterhouse,
- 2°) Discussion des termes de référence de la future structure autonome de gestion du projet,
- 3°) Discussion des termes de référence sur la révision de la convention CNCAS et PPPR.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller Technique, à l'assurance de ma considération distinguée.

**P.J. : Compte Rendu des 2 réunions  
du Comité du Pilotage.**

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT  
ET DE LA FAMILLE - B.C.T.  
Arrivée le **09 JUL. 1993**  
m° 0803

Monsieur Ousmane KA  
Conseiller Technique  
Ministère de la Femme,  
de l'Enfant et de la Famille



**Mr Ababacar KANE**

D A K A R